



renouvellement carte de sejour

Par **mimi_94200**, le **07/02/2011** à **09:53**

bonjour, ca va faire un an que mon mari est en france et il doit effectuer son 1er renouvellement de carte de séjour.
il a été le 24/01/2011, il a été à la préfecture pour effectuer son renouvellement et la il lui ont refuser car on a pas de papiers au nom de mr et mme mais actuellement nous sommes héberger par ma mere et en plus nous avons eu un enfant.
quelqu'un aurait un solution?
merci d'avance
bonne journée

Par **slim de st omer**, le **07/02/2011** à **18:36**

bonjour,
la naissance de votre enfant a sauve "la mise" a votre epoux!
on ne peut l'eloigner , mais par contre on peut l'embêter pour proroger son sejour!
a moins s'il trouve:
un emploi CDI
un stage de mise a niveau, ou etudes sup si possible.
ou tout justificatif d'activité avec revenus suffisants!
normal ! sinon pourquoi changer de pays ? pour travailler et refaire sa vie!
ou pour rester inactif?
allez bonne chance, mais il faut le secouer!

Par **mimi_94200**, le **07/02/2011** à **23:21**

merci, mais il es actuellement en formation jusqu'au 29 mars et qui peut devenir un CDI

Par **Domil**, le **08/02/2011** à **13:01**

A condition que l'enfant soit Français mais il faudra quand même apporter des justificatifs. Il ne suffit pas d'être le père d'un enfant français pour ne pas être expulsable. Il faut en plus prouver qu'il contribue à son éducation et son entretien

Vous devez avoir, obligatoirement, chacun

- une domiciliation bancaire identique
- la même adresse pour la sécu voire mutuelle
- cette adresse est sur votre CNI, vos fiches de paye, la CAF
- votre fiche d'imposition sur le revenu
- une attestation d'hébergement de votre mère
- des factures de portable ?

Vous pouvez donc produire des documents officiels prouvant que vous vivez à la même adresse